Message 007

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 0053

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0691/CZ

Communication par un Etat membre (Czechia) d'informations générales relatives à la notification en référence.

General information - Informations générales - Allgemeine Informationen - Обща информация - Všeobecné informace - Generelle oplysninger - Γενικές πληροφορίες - Informaciones generales - Üldteave - Yleisiä tietoja - Opće informacije - Általános információ - Informazioni generali - Bendroji informacija - Vispārīga informācija - Tagħrif ġenerali - Algemene inlichtingen - Informacja ogólna - Informações gerais - Informații generale - Všeobecné informácie - Splošne informacije - Allmänna upplysningar - Eolas Ginearálta

MSG: 20250053.FR

1. MSG 007 IND 2024 0691 CZ FR 08-01-2025 CZ COMMUNICAT

2. Czechia

3A. Úřad pro technickou normalizaci, metrologii a státní zkušebnictví
Biskupský dvůr 1148/5
110 00 Praha 1
tel: 221 802 216
e-mail: eu9834@unmz.cz

3B. Ministerstvo zdravotnictví České republiky,
Palackého náměstí 4,
128 01 Praha 2
tel.: 224971111
e-mail: mzcr@mzcr.cz

4. 2024/0691/CZ - C00C - Produits chimiques

5.

6. Le gouvernement de la République tchèque a discuté, le 18. 12. 2024, lors de sa session, du projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychoactives répertoriées, soumis pour la procédure TN avec une demande de procédure d'urgence le 17. 12. 2024. Le gouvernement a adopté le projet, mais la publication du projet n'a pas encore eu lieu précisément compte tenu de la nécessité d'attendre l'avis de la Commission dans le cadre de la procédure 2024/0691/CZ susmentionnée.

D'autre part, le 18. 12., le règlement gouvernemental nº 419/2024 modifiant le règlement gouvernemental nº 463/2013 relatif aux listes de substances addictives, tel que modifié, a été publié dans le Recueil des lois, que le gouvernement de la République tchèque a adopté le 11. 12. 2024, et le même jour, la République tchèque a reçu l'acceptation de la demande de procédure d'urgence au titre du TN dans le cadre de la procédure 2024/0645/CZ.

Dans le cadre de la procédure 2024/0691, il a été proposé d'inscrire des substances sur la liste des substances psychoactives répertoriées initialement proposées pour inscription en vertu du règlement gouvernemental nº 463/2013,

mais qui n'ont finalement pas été inscrites sur cette liste et, afin de garantir un niveau adéquat de réglementation et de protéger la santé publique et individuelle, une proposition d'inscription de ces substances (HHC, cannabinoïdes semi-synthétiques et 123 nouvelles substances psychoactives) sur la liste des substances psychoactives répertoriées conformément à la loi nº 321/2024 (ayant modifié la loi sur les substances addictives et permis l'émergence d'une nouvelle catégorie réglementée de substances – les substances psychoactives répertoriées). La loi nº 321/2024 a fait l'objet d'une procédure de notification technique appropriée (2024/0265/CZ).

Par conséquent, la République tchèque attend actuellement l'avis de la CE afin que le projet de règlement gouvernemental sur la liste des substances psychoactives répertoriées, que la République tchèque a soumis à la procédure TN le 17 décembre 2024 sous le numéro 2024/0691/CZ, puisse être correctement publié et qu'il soit ainsi possible de réglementer ces substances de manière rationnelle en vertu de la loi nº 321/2024 et qu'il n'y ait aucun risque de retard découlant de l'absence d'un cadre réglementaire valide et efficace qui empêcherait la libre distribution de ces substances dangereuses sur le marché, en particulier à l'égard des enfants et les adolescents.

****

Commission européenne
Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu